

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 Juillet 2018**

DATE DE LA CONVOCATION

22 Juin 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 43

Titulaires présents : 28

Pouvoirs : 8

Votants : 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit

Et le 02 Juillet à 19 heures 15,

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Jean Paul TOUCHET, Catherine ELOY (Bauzy), Francis GUILLOT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY, Dominique BRETON (Chambord), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER, Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Catherine LUCAS (Montlivault), Patrick MARION, Floréal ROYO (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Christèle DOLLO, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Jean BROCHU, Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

Excusés avec pouvoir :

Gilles CHANTIER (Courmemin) a donné pouvoir à Patrick MARION (Neuvy),
Alain PREGÉANT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson),
Jean-Paul PRINCE a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
Philippe LEGENDRE a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord),
Micheline DELOISON a donné pouvoir à Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord),
Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Catherine LUCAS (Montlivault),
Christiane JOURDAIN a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Patrick STURLESE a donné pouvoir à Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Absents Excusés :

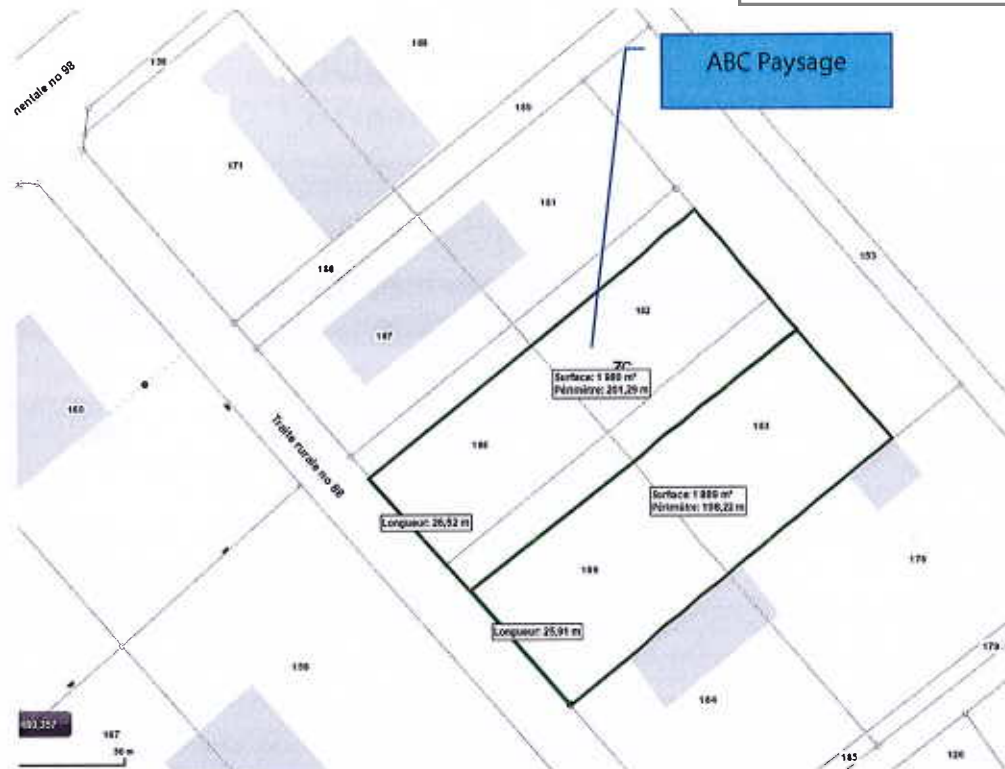
Edwige DUVAL (Courmemin), Sylvia HERLEDAN (Huisseau-sur-Cosson), Pascal MAUNY (Montlivault), Agnès BONNIN, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND, Pierre DETIENNE (Thoury),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-110-2018

Vente d'un terrain d'activités dans la Zae des Tabardières à Saint-Claude-de-Diray à la société ABC

Monsieur Joël DEBUIGNE, Vice-Président en charge du développement économique, indique que la société ABC paysage, entreprise en maçonnerie, souhaite implanter son activité sur la zone d'activités des Tabardières à Saint-Claude-de-Diray.



Ce projet consiste à construire un bâtiment afin de permettre le développement de l'activité en améliorant les conditions d'accueil des salariés et la visibilité de l'entreprise. La surface nécessaire pour la réalisation du projet est de 1 900 m².

Le prix de cession des terrains de la zone d'activités des Tabardières est de 10 € HT le m² pour le terrain constructible.

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à signer l'acte de vente avec la société « ABC paysage » représentée par M BARBOSA dans la perspective de céder cet ensemble foncier et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'avis favorable de la commission Développement économique, Monsieur le Vice-Président propose ainsi aux membres du Conseil communautaire d' :

- accepter la vente de ce terrain au prix de 10 € HT le m² ;
- autoriser le Président à signer l'acte de vente avec M BARBOSA dans la perspective de céder cet ensemble foncier ;
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente de ce terrain au prix de 10 € HT le m² ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte de vente avec M. BARBOSA dans la perspective de céder cet ensemble foncier ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président

Gilles CLEMENT

